

Mardi 3 juillet 2012

2012-07-03

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mardi, trois juillet deux mille douze (03-07-12) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Protocole d'entente - Commission scolaire des Sommets ;
- 10° Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires ;
- 11° Soumissions pour la vidange des fosses septiques ;
- 12° Période de questions ...;
- 13° Pause ;
- 14° Règlement 195-2012 modifiant le règlement 80-98 visant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Sources ;
- 15° Réclamation du Bell Alliant ;
- 16° Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme ;
- 17° Demande d'une résidente ;
- 18° Demande d'appui faite par la Municipalité de Saint-Siméon ;
- 19° Participation financière demandée pour l'agenda des infirmières et de professionnelles du CSSS des Sources ;
- 20° Voirie ;
- 21° Varia ;
 - 21.1° Parc régional du Mont Ham.

201207-115

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201207-116

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE le procès-verbal soit adopté tel.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201207-117

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COMPTES

201200353 = Hydro Québec : éclairage de rues	229.72 \$
201200354 = William Corriveau : tonte de pelouse (balance)	70.00 \$
201200355 = Michel Larrivée : 8 h contrat de conciergerie	120.00 \$
201200356 = Mont Ham : 2 inscriptions - tournoi disc golf	100.00 \$
201200357 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	201.35 \$
201200358 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	189.06 \$
201200359 = Michel Larrivée : 5 h 30 contrat de conciergerie	82.50 \$
201200360 = Michel Larrivée : 5 h 30 contrat de conciergerie	82.50 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE JUIN : 126 184.87 \$
TOTAL DES REVENUS DE JUIN : 12 673.44 \$

201290162 à 166 = Maryse Ducharme : salaire	3 064.25 \$
201290167 à 171 = Dany Guillemette : salaire	2 609.25 \$
201290172 à 176 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 609.25 \$
201290177 à 182 = David Nadeau : salaire	1 536.55 \$
201290183 = Claude Blain : rémun. des élus pour juillet 2012	212.48 \$
201290184 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour juillet 2012	212.48 \$
201290185 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour juillet 2012	212.48 \$
201290186 = Onil Giguère : rémun. des élus pour juillet 2012	212.48 \$
201290187 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour juillet 2012	212.48 \$
201290188 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour juillet 2012	212.48 \$
201290189 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour juillet 2012	646.75 \$
201200361 = Maryse Ducharme : réunion, balance dépenses du congrès	471.13 \$
201200362 = Mégaburo : lecture de compteur	149.00 \$
201200363 = Commission scolaire des Sommets : location locaux	161.62 \$
201200364 = Équipements sanitaire Cherbourg : nettoyant surface +3	107.39 \$
201200365 = Min. du Revenu du Qc : cotis. employeur + CSST	2 391.32 \$
201200366 = Régie inter. des Hameaux : quote-part	2 303.75 \$
201200367 = Agence du revenu du Canada : cotis. employeur	979.65 \$
201200368 = Roy Desrochers Lambert senc : vérification comptable pour l'année 2011	10 307.51 \$
201200369 = FQM : frais de transport Dicom	16.38 \$
201200370 = Pierre Therrien : compensation cellulaire, frais de déplacement	90.60 \$
201200371 = Action Solutions sans fil : temps d'onde IDN	28.11 \$

201200372 = Leroux & Frères : achat de pièces, anti-friction, aqua king mini pump	119.29 \$
201200373 = Graymont : granulats calcaire	3 591.56 \$
201200374 = Entreprise Gilles Pellerin : travaux de pelle et transport	6 803.22 \$
201200375 = Transport Jacques Bissonnette : transport de gravier	835.93 \$
201200376 = Coop Ham-Nord : boyau, arrosoir, bois, avoine, fil à souder, sel adoucisseur, robinet de cuisine	527.81 \$
201200377 = Claude Darveau : transport de gravier	514.42 \$
201200378 = Équipements Proulx et Raïche : blade, dust cap	175.91 \$
201200379 = Claude Blain : frais de déplacement	19.20 \$
201200380 = Claude St-Cyr : 8 caisses d'eau	32.00 \$
201200381 = Excavation Marquis Tardif : transport de gravier	1 614.25 \$
201200382 = Transport Excavation Michel Couture : transport gravier	1 399.60 \$
201200383 = Transport Micheline Proulx : transport de gravier	600.16 \$
201200384 = Services mécaniques RSC : radiateur, terminal, ido premium plus	1 295.34 \$
201200385 = Pneus & Mécanique Vachon : ouvrage démontage, roue repeinte, valve	313.88 \$
201200386 = JN Denis : set de brake, core, drum, adaptateur, hose, protecteur de hose,	414.21 \$
201200387 = Desroches Groupe Pétrolier : diesel	1 373.64 \$
201200388 = Sidevic : gant, step, filtre, roulettes de teflon, chiffons	96.24 \$
201200389 = France Létourneau : transport de gravier	1 993.39 \$
201200390 = Air Liquide : gas-Ace23, gas-Oxy44	47.05 \$
201200391 = Transport Pascal Lizotte : transport de gravier	878.80 \$
201200392 = Frank Logan & Fils : transport de 3 tuyaux	574.87 \$
201200393 = Acier Tanguay : ponceaux	9 920.19 \$
201200394 = Transport Jean-Baptiste Laroche : transport de gravier	1 350.35 \$
201200395 = Carrière Saints-Marthyrs : gravier 0-3/4B, 0-4"	32 823.08 \$
201200396 = 9011-2731 Québec inc : transport de gravier	2 716.29 \$
201200397 = Diesel Mobile : gasket, seal, o'ring	250.44 \$
201200398 = annulé	
201200399 = Jean-Claude Boisvert : crédit mise à jour du rôle	316.13 \$
201200400 = Denis Lalonde : transport de gravier	1 103.19 \$
201200401 = Sel Warwick : calcium 32 ballots	14 900.76 \$
201200402 = Sel Warwick : calcium 4 ballots	1 862.60 \$
201200403 = Deschaillons Auto : 12 mois - financement Silverado	1 590.60 \$
201200404 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel	677.12 \$
201200405 = Ent. Gilles Pellerin : travaux de pelle	1 609.65 \$
201200406 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	6.00 \$
201200407 = Goodyear : pneus pour Sterling	620.59 \$
201200408 = Michel Larrivée : 11 h contrat conciergerie et produits nettoyeurs	181.27 \$
201200409 = Société Mutuelle de Prévention : forfait de juil. à déc.	287.44 \$
201200410 = Stéphane Poirier : frais de déplacement	50.00 \$
201200411 = Gesterra : enfouissement	1 191.09 \$
GE Canada : 72 mois – financement camion	3 797.61 \$
GE CAPITAL : 60 mois – financement tracteur	2 230.72 \$
	<hr/>
	108 066.77 \$

201207-118

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

**ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

201207-119

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les membres du conseil acceptent le renouvellement du protocole d'entente avec la Commission scolaire des Sommets à la condition que l'Article cinquième entre en vigueur seulement lorsque le remboursement des rénovations de l'école sera complété.

QUE le maire Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

DEPOT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIÈRES

201207-120

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.

Adoptée

SOUSSIONS POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été faite auprès de quatre entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu seulement une soumission ;

201207-121

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Normand Brassard 2006 inc. pour effectuer la vidange des fosses septiques au montant de 150 \$ chacune.

Adoptée

**RÈGLEMENT 195-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 80-98
VISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC
DES SOURCES - MANDAT**

201207-122

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate Frédéric Marcotte B.Sc.Urbanisme, aménagiste pour modifier le règlement d'urbanisme dans le but d'inclure les nouveaux lots dans le périmètre urbain.

Adoptée

RÉCLAMATION DE BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu signification, le 3 mai 2012, d'une requête introductive d'instance de la part de Bell Aliant Communications Régionales relativement à des dommages survenus à ses installations téléphoniques le ou vers le 9 novembre 2011 situées près du 5084, Route 257, à Saint-Adrien (dossier de la Cour du Québec portant le numéro 500-22-191982-126);

CONSIDÉRANT QUE ces dommages sont survenus à l'occasion de travaux effectués par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de régler ce litige à l'amiable sans égard à la responsabilité de chacune des parties afin d'éviter les frais et honoraires extrajudiciaires inhérents à ce type de procédure;

201207-123

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR STEPHANE POIRIER, APPUYÉ PAR ADRIEN GAGNON ET RESOLU :

QUE ce conseil, sans admission quant à la responsabilité de la Municipalité, accepte l'offre de règlement formulée par M^e Jean Frédéric Dicaire, procureur de Bell Aliant Communications Régionales de régler ce dossier par le paiement d'une somme de 990,75 \$ par la Municipalité Bell Aliant Communications Régionales en capital, intérêts et frais.

QUE le Maire et la directrice générale de la Municipalité soient autorisés à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

201207-124

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE Madame Lucie Belisle, Madame Henriette Gagné, Monsieur Michel Hivon, Monsieur Serge Picard, le conseiller Adrien Gagnon soient nommés représentant pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

DEMANDE D'UNE RÉSIDENTE

Considérant que la Municipalité de Saint-Adrien a reçu deux (2) plaintes qu'un chien avait tenu immobile sur le bord de la Route 257 une résidente ;

Considérant que cela contrevient au règlement sur les animaux ;

201207-125

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité Saint-Adrien envoie une lettre au propriétaire du chien pour faire respecter le règlement sur les animaux.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI FAIRE PAR LE MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Les membres du conseil refusent d'appuyer la demande de la Municipalité de Saint-Siméon concernant le rapatriement au Québec de l'assurance-emploi.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DEMANDÉE POUR L'AGENDA DES INFIRMIÈRES ET DE PROFESSIONNELLES DU CSSS DES SOURCES

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

VOIRIE

201207-126

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil autorisent la réparation de l'abri à sel ainsi que la réparation des portes de garage pour un montant de 3 000 \$.

Adoptée

ACCORD DE PRINCIPE INVESTISSEMENT PARC RÉGIONAL DU MONT HAM

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), les MRC ont le pouvoir de constituer et de gérer les parcs régionaux afin de mettre l'accent sur la valorisation de territoires d'intérêts récréatifs;

CONSIDÉRANT que le site du mont Ham est identifié au Schéma d'aménagement de la MRC des Sources depuis 1985 comme étant un site récréotouristique représentant le plus fort potentiel en terme de développement et de mise en valeur des spécificités du territoire;

CONSIDÉRANT que par voie de résolution, le 28 novembre 2007, la MRC des Sources a déclaré son intention de créer un parc régional et d'obtenir le statut lui reconnaissant l'entière responsabilité du Parc régional du Mont Ham, et ce, en vertu des compétences qui lui sont conférées par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

- CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a, le 14 mars 2008, en conformité avec le «*Cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux*», émis un avis favorable amenant la MRC des Sources à l'étape d'élaboration d'un plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham;
- CONSIDÉRANT** que le projet de Parc régional du Mont Ham a été identifié comme élément porteur de diversification économique pour la MRC des Sources;
- CONSIDÉRANT** que ce projet a une portée touristique majeure pour la MRC des Sources et offre un fort potentiel de création de nouveaux emplois;
- CONSIDÉRANT** que le projet de Parc régional du Mont Ham est inscrit dans la planification stratégique d'instances locales et régionales;
- CONSIDÉRANT** que la MRC des Sources a procédé à la réalisation d'études et des travaux conduisant à l'élaboration du plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham;
- CONSIDÉRANT** le dépôt au conseil de la MRC des Sources, le 16 avril 2012, du document «*Plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham*» par la firme Urbanex;
- CONSIDÉRANT** que le document «*Plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham*» reflète les préoccupations et les attentes de la population émises lors des différentes assemblées publiques de consultation dont la dernière a eu lieu, le 3 décembre 2011;
- CONSIDÉRANT** que la MRC des Sources a organisé, en collaboration avec la firme Urbanex, une tournée dans les municipalités locales afin de présenter aux élus et à certaines entreprises invitées, les investissements et les acquisitions prévus ainsi que les retombées économiques potentielles de la création du Parc régional du Mont Ham, et ce, dans chacune des municipalités de la MRC;
- CONSIDÉRANT** que ces rencontres ont eu lieu successivement le 12 juin pour les municipalités de Saint-Adrien et Ham Sud, le 19 juin pour les municipalités de Wotton, Saint-Georges-de-Windsor et Asbestos et le 20 juin pour les municipalités de Saint-Camille et Danville;

CONSIDÉRANT que lors de ces rencontres, les élus présents ont pris connaissance des investissements et des acquisitions prévus pour la réalisation du Parc régional du Mont Ham, qui s'élèvent à 1 200 000 \$ plus d'autres frais adjacents (frais de gestion et assurance) pour un montant d'environ 24 000 \$ annuellement (en annexe «*Investissement / Immobilisation*»);

CONSIDÉRANT que la quote-part globale de 96 087 \$ sera répartie sur les municipalités locales selon les barèmes utilisés (budget) par la MRC des Sources dans le calcul des quotes-parts annuelles (en annexe «*Investissement / Immobilisation*»);

EN CONSÉQUENCE,

201207-127

Il est proposé par Adrien Gagnon
appuyé par Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien donne son appui à la MRC des Sources pour la réalisation du projet de Parc régional du Mont Ham;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien donne son accord de principe à la MRC des Sources et mandate cette dernière de procéder suite à l'obtention du statut du Parc régional pour le Mont Ham aux négociations des investissements et des acquisitions prévus dans le cadre du plan provisoire d'aménagement et de gestion et ce, pour un montant maximum de 1 200 000 \$.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201207-128

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».